

L'an deux mil dix-huit, le deux juillet, le conseil municipal de la commune de SOUVIGNE, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme Delphine AUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2018

Présents : Mme AUNEAU Delphine, maire, MM BERNARD Pierre-Maurice, BILLOT Lionel, DUMONT LEMARIÉ Sylvain, DUTOUR Fabrice, LÉON Jean-Pierre, MASSONNAT Rodolphe, SOLEIL Jacques

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 Présents : 8 Votants : 10

Excusés ayant donné procuration : Mmes DELAFOSSE à Mr LÉON Jean-Pierre, VANNIER Maëva à Mme AUNEAU Delphine

Excusés : Mme MATHIEUX Lucie, Mrs BOISTARD Frédéric et PAIN Cédric

Secrétaire de séance : Mr SOLEIL Jacques

Compte-rendu du Conseil Municipal

Décision modificative n°1 Budget principal : (unanimité)

Dépenses d'Investissement :	Article 2183-272	Matériel informatique	+ 1 385 €
	Article 21318-266	Bâtiments communaux	- 1 385 €
Dépenses de Fonctionnement :	Article 6713	Secours et dots	+ 16 €
	Article 6064	Fournitures administratives	- 16 €

Décision modificative n° 1 Budget assainissement : (unanimité)

Dépenses d'Exploitation :	Article 6061	Fournitures non stockables	+ 2 236 €
Recettes d'Exploitation :	Article 778	Autres produits exceptionnelles	+ 2 236 €

Ressources propres budget assainissement : (unanimité)

Suite aux inscriptions budgétaires et en vertu de l'article R.2221-48 et R.2221-90 du CGCT le conseil municipal décide de prélever une partie de l'excédent inutilisé de la section d'exploitation du budget annexes de l'eau (75 441.32 €) pour le transférer au budget principal. En vertu de l'article L.2224-2, le conseil municipal décide que le budget principal accorde une subvention exceptionnelle de 45 441.32 € au budget annexe d'assainissement.

Salle polyvalente : Choix du cabinet pour l'étude de faisabilité : (unanimité)

Après avoir étudié les différentes offres relatives à la consultation d'un cabinet d'étude pour la construction d'une salle polyvalente, il décide de retenir l'offre de Simon SAVIGNY pour un montant de 7 224 € HT.

Bibliothèque : convention nom@de : (unanimité)

Il approuve et autorise le maire à signer la nouvelle convention de partenariat avec le département d'Indre et Loire

Délégation de pouvoir au maire d'ester en justice : (unanimité)

Il donne pouvoir au maire d'ester en justice, en défense devant toutes les juridictions, en demande devant toutes les juridictions et dans les cas où la commune serait amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales.

Comité de bassin Loire Bretagne : (9 pour 1 contre)

Le conseil municipal apporte son soutien au comité du bassin et approuve la motion du 26 avril 2018 afin de revoir les directives de la loi de finances 2018, visant à réduire le budget du comité de près de 25 %, ce qui serait très préjudiciable aux besoins des collectivités et des acteurs économiques du bassin.

Adhésion au groupement de commande : (unanimité)

Le conseil décide d'adhérer au groupement pour la dématérialisation des procédures pour la période de 2019-2022, approuve la convention, autorise le maire à signer la convention.

Le maire,
Delphine AUNEAU.